

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE CESSION AVEC MADAME ANAÏS GILLES - GRAPHISTE INDÉPENDANTE & MÉDIATRICE CULTURELLE - MA BELLE PAGE.

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du vendredi 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU la loi n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dès le plus jeune âge,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des actions dans le cadre de la programmation culturelle de la médiathèque La PAGE, de favoriser l'éveil artistique, sensoriel et créatif des enfants,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec Madame Anaïs GILLES – 288 Sente Saint Michel 27500 TOURVILLE-sur-PONT-AUDEMER pour un atelier favorisant l'expression artistique.
Le mercredi 20 mai de 15h30 à 16h30,

Cet atelier « Petits contes et gribouillis » se compose d'un temps de lecture d'album permettant aux enfants de s'encrer dans l'univers artistique.

S'ensuivra une proposition de différents outils (pinceaux, rouleaux) comme médiums de création, permettant aux enfants de peindre sur des supports variés, notamment en relief, un espace propice au mouvement à l'expérimentation et à l'appropriation des couleurs, à la médiathèque La PAGE pour un montant de 218,00 € TTC (Deux cent dix huit euros) une somme répartie comme suit :

168,00 € dont TVA à 20 % de coût de prestation et 50,00 € de débours et frais annexes de transport.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

